



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 02 novembre 2022

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mme Françoise GILLET, Mr Gilles LAVRY, Mme Ghislaine JUY, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI

Secrétaire de Séance : LAVRY Gilles

Début de la séance : 19h14.

+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 OCTOBRE 2022

Approbation à l'unanimité.

+ DELIBERATION 060-2022 : ANNULATION DE LA DELIBERATION 056-2022

Mr le Maire expose que la délibération 056-2022 doit être annulée à la suite de la réception d'un devis modificatif pour l'extension de réseau, le devis initial était de 6 610.93euros.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

+ DELIBERATION 061-2022 : EXTENSION DE RESEAU

Mr le Maire expose qu'une extension de réseau est nécessaire Route de Taxenne pour la parcelle ZI 403 suite à la future construction d'une maison. La commune prend en charge l'extension du réseau électrique sur la partie communale. La part revenant à la commune a été modifiée à 6 971.02 euros à la suite de l'avis du conseil départemental. La commune va en profiter pour faire passer des gaines pour l'éclairage public et le télécom.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

+ DELIBERATION 062-2022 : AFFOUAGE 2022

Mr le Maire expose que le conseil municipal doit fixer le montant du stère pour cette année. L'année précédente il était à 6 euros le stère. Après discussion, le conseil propose de ne pas faire d'augmentation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le prix du stère à 6 euros.

+ DELIBERATION 063-2022 : RAPPORT DE LA CLECT

Mr le Maire expose le rapport de la CLECT, qui retrace les indemnités compensatoires que les communes versent à Jura Nord en fonction du nombre d'habitants de chaque Commune. Les indemnités compensatoires pour 2019 sont de 15 966 euros (70 euros par habitants, moins les taxes payées par les entreprises présentes sur chaque commune, qui sont désormais reversées directement à Jura Nord). Les communes paient toujours avec une différence de 3 années.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce rapport.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

+ DELIBERATION 064-2022 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Mr le Maire expose les deux méthodes de calcul pour le reversement des attributions : soit la méthode de droit commun (sur les dépenses réelles), soit la méthode dérogatoire (les communes fixent le montant qu'elles souhaitent versées en conseil communautaire). Nous étions jusqu'à présent à la méthode dérogatoire.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal pour la méthode dérogatoire.

+ DELIBERATION 065-2022 : STATUT CCJN

Mr le Maire expose que le conseil doit prendre une délibération concernant la modification des statuts de la CCJN, concernant le parc de Gendrey. Une première délibération avait été prise disant que Jura Nord ne s'occupait plus de la gestion du parc mais aujourd'hui les communes votent pour la restitution de la totalité de la compétence d'aménagement de ce parc à la commune de Gendrey.

Une abstention. Approuvé par le conseil municipal.

+ DELIBERATION 066-2022 : ASSIETTE DE COUPE 2023

Mr le Maire expose les parcelles pour les affouagistes 2023 : se seront les parcelles cadastrées 12 R et 12 AF.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

+ DELIBERATION 067-2022 : PROJET PARCELLE ZP 28

Mr le Maire expose le projet de la parcelle ZP28 achetée par la Commune le mois dernier afin de faire une place de retournement pour le camion poubelle : la commune est en attente d'un devis de Thiou. Un plan a été fait par un architecte pour une maison d'habitation et un cabinet médical pour un total d'environ 500 000 euros (avec une subvention qui atteindrait environ 40% minimum de ce montant). L'ensemble pourrait être loué 1 600 euros mensuellement. Les deux bâtiments sont distincts et pourront être loué séparément. Il s'agit d'un investissement qui rapportera sur le long terme.

Après un débat, le conseil à l'unanimité souhaite attendre le devis de Thiou pour la place de retournement du camion poubelle et demander un devis à une autre entreprise, et le conseil souhaite faire viabiliser le terrain.

+ DELIBERATION 068-2022 : SUBVENTION LES CHOUETTES TITES POM'S

Mr le Maire expose la demande de subvention reçue par l'association les chouettes tites pom's afin d'acheter du matériel pour leur MAM. Mr le Maire propose d'accepter la subvention à hauteur de 600 euros, mais que celle-ci sera anticipée sur leur demande de subvention de l'année 2023.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

+ DELIBERATION 069-2022 : SUBVENTION AFM TELETHON

Mr le Maire expose la demande de subvention de l'association AFM TELETHON, il propose de refuser la demande de subvention car la Mairie donne déjà pour le cross des enfants (reversé au Téléthon) et la Commune leur prête gratuitement la salle tout un week-end pour le téléthon.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.



Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

DELIBERATION 070-2022 : EMBLACEMENT ROTISSOIRE ET DISTRIBUTEUR DE PIZZA

Mr le Maire expose les demandes :

- Rôtissoire : une demande a été reçue pour l'installation d'un camion avec rôtissoire le midi et le soir tous les dimanches. Mr le Maire propose les dimanches uniquement le midi. L'emplacement définit est à côté de l'arrêt de bus, il est à 80 euros.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

- Distributeur de pizza : Une demande d'installation d'un distributeur de pizza automatique sur la place a été reçue. Mr le Maire n'y est pas favorable.

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ ACCA : La Commune ne peut pas leur faire de bail car elle n'a pas 40 hectares d'un seul tenant. La commune a également reçu le règlement intérieur de l'ACCA pour 2023, cependant la date n'est pas bonne, une demande va leur être faite pour avoir le bon document. Le Président de la Chasse va être convoqué par le Maire afin de lui demander de revoir son règlement intérieur, s'il n'y a pas de modification le conseil municipal prendra des dispositions.
- ✚ ASSAINISSEMENT : Le seul blocage est le foncier, plusieurs propositions ont été faites aux personnes ayant du foncier permettant la réalisation de la station, malheureusement à ce jour nous sommes dans l'impasse. La compétence assainissement est à Jura Nord, et non pas à la commune qui ne peut pas agir et faire de travaux, c'est interdit. Un courrier va être fait et déposé dans toutes les boîtes aux lettres d'Ougney par Jura Nord, et une réunion publique va être mise en œuvre en présence du président de Jura Nord et des personnes responsables de la compétence Assainissement de Jura Nord.
- ✚ ECLAIRAGE PUBLIC : Dans un souci d'économie d'énergie la commune doit-elle éteindre les lampes la nuit ? Les ampoules sont des ampoules Leds à économies d'énergies. L'économie sera de 50 euros par an maximum si nous éteignons, et le Maire est pénalement responsable en cas d'accident survenu à cause de l'extension des lampes. L'axe étant trop dangereux, Mr le Maire propose de ne pas éteindre les lumières la nuit. Le conseil décide de laisser les lampes la nuit à la majorité de 6 contre 5.
- ✚ DECORATION DE NOEL : Mr le Maire propose de ne pas mettre les illuminations de Noël en contre partie de laisser les lumières allumées la nuit, le conseil souhaite laisser les décorations de Noël.
- ✚ REFECTON RUE DES MINES ET RUE DE LA GARE : les routes sont pleines de nids de poules, un devis va être demandé à Thiou pour les réparations et un devis pour la réfection totale des routes.
- ✚ NUMERISATION DES ACTES : Les actes d'état civil ont été numérisés, cependant au lieu des 1000 actes estimés, il y en a un total de 3 518. Le devis était de 2 760 euros et la facture sera d'environ 5000 euros.
- ✚ Inscription affouage 2023 : joindre la responsabilité civile, la date limite d'inscription est fixée au 1^{er} décembre 2022.

✚ Secrétaire ?

Séance clôturée à 20h54.



**Département du JURA
Canton d'AUTHUME**

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

Prochain conseil municipal le 7 décembre 2022.

Le Maire, Ivanès Cédric